

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **03 JUI 2025**

Nombre de conseillers

- en exercice	13
- présents	12
- votants	12
- absents	1
- exclus	

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Date de convocation :
28/05/2025
Date d'affichage :
28/05/2025

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN Gaëlle LACHAND

Objet
**7.5 DEMANDE DE BARNUM
AUPRES DE LA REGION**

Absents : Eric HERRGOTT

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 le dispositif « Cession à titre gratuit de barnums aux communes de – de 2 000 habitants ».

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et ne pas totaliser plus de 2 000 habitants.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de solliciter auprès de la Région un Barnum

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire a solliciter auprès de la Région un barnum

La secrétaire de séance
Mme Bernadette AGOSTINI



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 09/06/2025

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
LE 03/06/2025
Le Maire,
Catherine EYRAUD

